

Présentation au **Comité permanent de la
Chambre des communes sur les affaires étrangères
et le commerce international**

Une contribution à l'examen par le Comité de
l'Énoncé de politique internationale du Canada

par des représentants du
Mouvement fédéraliste mondial – Canada

Warren Allmand, président national

Fergus Watt, directeur exécutif

Le 17 novembre 2005
269, édifice de l'Ouest

Le Mouvement fédéraliste mondial – Canada (MFMC) est une organisation non gouvernementale de longue date, qui compte 1 200 membres et partisans et des sections locales actives dans six villes canadiennes. Les fédéralistes mondiaux militent en faveur de la primauté du droit dans les affaires internationales et du renforcement du rôle d'institutions internationales telles que les Nations Unies.

Le MFMC est membre d'une association internationale qui regroupe quelque 35 organisations fédéralistes mondiales, le World Federalist Movement (WFM, dont le secrétariat est près des Nations-Unies à New York). Le WFM est l'ONG internationale qui administre la Coalition pour la Cour pénale internationale, au nom de milliers d'organisations de la société civile à l'échelle du monde.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de présenter nos observations sur l'Énoncé de politique internationale (EPI) intitulé « un rôle influent qui suscite la fierté dans le monde ». Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'égard des membres du Comité permanent, qui ont beaucoup voyagé et qui ont consacré beaucoup de temps à leur tâche.

Bien que l'EPI soit un document d'encadrement stratégique marquant pour les relations internationales du Canada, le processus ayant servi à l'élaboration de ce document comportait d'importantes lacunes. La consultation des intervenants non gouvernementaux était inadéquate. Il est malheureux qu'on n'ait pas suivi la démarche traditionnelle consistant à préparer un livre vert et un livre blanc, mettant à contribution les parlementaires et suscitant la participation de la population canadienne.

À notre avis, l'élaboration d'une « politique étrangère pour le 21^e siècle » exige une participation plus poussée, et non réduite, des représentants des citoyens. Bon nombre de nos plus importantes institutions mondiales souffrent d'un déficit démocratique. De grands pans de l'opinion publique ont constaté ce déficit démocratique. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour ce qui est de surveiller les institutions internationales, de veiller à ce que la gouvernance mondiale soit soumise à un cadre

redditionnel démocratique, et de soutenir les efforts visant à réformer la gouvernance mondiale et à adapter les institutions créées au terme de la Deuxième guerre mondiale aux réalités du 21^e siècle.

Un des objectifs dignes de mention consigné dans l'EPI est la volonté de mettre en place une approche mieux intégrée des engagements mondiaux pris par le gouvernement canadien, « un nouveau niveau de coopération à l'intérieur des ministères et entre les ministères » (notamment Affaires étrangères, Défense nationale, ACDI, BCP, Finances, Immigration, Sécurité publique et Protection civile). Mais il est souvent plus facile de formuler des objectifs souhaitables que de les mettre en œuvre. Il faudra que des organismes parlementaires, tels que le présent Comité, assurent un suivi de cet effort en vue de mettre en place une approche intégrée des politiques et des mesures.

Aujourd'hui, nos observations seront centrées sur les efforts en cours en vue de réformer les Nations Unies, à la suite de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, le « Sommet mondial de l'ONU ».

EFFORTS RÉCENTS VISANT À RÉFORMER L'ONU

(Groupe de haut niveau, Rapport Sachs, Rapport du secrétaire général de l'ONU intitulé « Dans une plus grande liberté », Document final du Sommet mondial de 2005).

Nous aimerions maintenant renvoyer à notre brochure publiée en octobre 2005, intitulée « *United Nations World Summit: Major Achievements, Failures and Postponements* » (Sommet mondial des Nations Unies : principales réalisations, échecs et reports).

Nous croyons que l'EPI reflète les désirs des Canadiens dans la mesure où il « place la réforme du système mondial de gouvernance multilatérale parmi les priorités du Canada ».

Les observations du ministre Pettigrew à Montréal la semaine dernière confirment l'intérêt du gouvernement à l'égard des discussions sur la réforme.

Nous recommandons que, dans son rapport sur l'EPI, le Comité permanent souligne à son tour l'importance de réformer les Nations Unies.

Dans son allocution aux dirigeants mondiaux au Sommet sur la réforme de l'ONU, Kofi Annan a affirmé : « Soyons francs avec nous-mêmes et avec les peuples des Nations Unies. Nous n'avons pas encore accompli les réformes fondamentales et de grande envergure qui, à mon avis et selon de nombreux autres, sont nécessaires. Des divergences marquées, dont certaines qui sont significatives et légitimes, ont contribué à empêcher de telles réformes ».

Kofi Annan a raison, évidemment. Il n'y a pas eu de réforme de fond en comble du système des Nations Unies. Toutefois, notre évaluation du Document final du Sommet mondial reflète peut-être une approche plus prudente, en comparaison avec celle des pessimistes. Comme nous l'avons signalé dans un document sur le Sommet publié le mois dernier, « ce qu'on a sous-estimé jusqu'à présent est le nombre de propositions importantes qui ont été reportées ».

D'importantes réformes sont encore possibles; elles sont même probables. Nous mettrons l'accent sur les efforts visant (1) à créer un Conseil des droits de l'homme, (2) à mettre sur pied une Commission de consolidation de la paix (3) à élargir l'acceptation du principe de la responsabilité de protéger, et (4) à réformer le Conseil de sécurité.

[Bon nombre de ces questions font encore l'objet de discussions à l'ONU. Nous serions disposés à aider le personnel de recherche du Comité permanent à se tenir à jour de l'évolution de ces questions, au fur et à mesure que se poursuivent les délibérations de l'Assemblée générale.]

(1) Conseil des droits de l'homme

Le 5 août dernier, les gouvernements s'étaient entendus sur bon nombre des modalités pour la création d'un nouvel organisme de surveillance des droits de l'homme, qui remplacerait la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, aujourd'hui dépourvue de toute crédibilité. Malheureusement, l'ambassadeur américain John Bolton a présenté de nombreuses modifications (plus de 700) à l'ébauche du document final en date du 5 août; cela a permis à d'autres qui voulaient affaiblir le dispositif des droits de l'homme de soumettre à leur tour des modifications. Ainsi, on a supprimé des pages de modalités convenues visant « la mise en place d'un Conseil permanent des droits de l'homme », présentes dans l'ébauche du 5 août. Le document final renferme quatre brefs paragraphes, dans lesquels les gouvernements prennent « la résolution de créer un Conseil des droits de l'homme » qui favorisera le respect des droits de l'homme et se penchera sur les violations. Ainsi, ce qui était une des réalisations majeures du Sommet doit maintenant être considérée comme une proposition menacée.

Dans les discussions en cours, les diplomates ne devront pas seulement rétablir un consensus sur les dispositions consignées dans l'ébauche du 5 août, ils devront également élaborer des modalités cruciales concernant la composition, la sélection et le mandat de cet organisme important. L'Assemblée générale n'achèvera pas ce travail important dans les délais prévus, soit la fin de la présente année civile. De nombreuses modalités importantes seront reportées encore une fois. Il est possible que l'actuelle Commission des droits de l'homme se réunira au cours d'une autre année, dans le cadre d'une année de transition, en attendant que l'on négocie les dernières modalités pour la création d'un nouveau Conseil de sécurité.

Nous recommandons que le Comité permanent encourage le gouvernement canadien à favoriser une entente sur un nouveau Conseil de l'ONU pour les droits de l'homme.

De nombreux observateurs estiment qu'un Conseil des droits de l'homme efficace devrait avoir les caractéristiques suivantes :

- il doit s'agir d'un organisme permanent, c'est-à-dire apte à se réunir en tout temps au cours de l'année;
- son mandat doit l'autoriser à se pencher sur toute question se rapportant à la promotion ou à la protection de tous les droits de l'homme;
- il doit examiner de manière régulière et cohérente les dossiers en matière de droits de l'homme de tous les pays;

- il doit maintenir la pratique de permettre la participation d'organisations non gouvernementales;
- il devrait rendre possible un rôle élargi pour les spécialistes indépendants des droits de l'homme;
- les critères de sélection doivent combiner les principes de la démocratie et de l'efficacité, autrement dit ces critères doivent prévoir l'élection au Conseil de pays de toutes les régions du monde (au moyen d'un vote à la majorité des deux tiers à l'Assemblée générale). En même temps, le Conseil devrait être composé des pays qui contribuent le plus à la promotion du respect des principaux traités mondiaux en matière de droits de l'homme.

(2) Commission de consolidation de la paix

La nouvelle Commission de consolidation de la paix sera un organisme consultatif intergouvernemental chargé d'appuyer les efforts de la communauté internationale en vue de stabiliser et de reconstruire les pays au cours de la transition de la guerre à la paix. Il y aura également un bureau de soutien de la consolidation de la paix au Secrétariat de l'ONU, ainsi qu'un fonds permanent.

De nombreuses études et données sur les conflits ont révélé que la communauté internationale a un bilan inégal pour ce qui est de faciliter les transitions nationales au terme des conflits armés (y compris les conflits internes). La Commission de consolidation de la paix vise à combler ce que Kofi Annan a décrit comme un « trou béant » dans l'appareil institutionnel de l'ONU, entre les efforts à court terme du Conseil de sécurité en vue de répondre aux menaces à la paix et à la sécurité internationales et les engagements à long terme des programmes et fonds de développement de l'ONU.

L'objectif central de la Commission consistera à coordonner les organismes pertinents de l'ONU et d'autres organisations (par exemple, le Programme de développement et les divisions des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix de l'ONU, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organismes régionaux et d'autres intervenants), en vue d'élaborer des stratégies de consolidation de la paix et de rétablissement après les conflits.

Nous regrettons les changements de dernière minute apportés au Document final du Sommet mondial, qui ont mené à une formulation atténuée du rôle de la Commission dans la prévention de conflits.

Néanmoins, la Commission de consolidation de la paix pourrait contribuer grandement à la réduction de la souffrance humaine et favoriser la stabilité et la paix dans le monde. Il est vital de mettre au point un appareil institutionnel efficace pour la Commission.

La Commission se réunira sous diverses formes, selon la nature du conflit, le type d'intervention de consolidation de la paix ou la situation dans le pays touché. Un comité organisationnel central élaborera les procédures de la Commission; sa composition reflétera les intérêts des membres permanents du Conseil de sécurité, des membres du Conseil économique et social, des pays qui contribuent des soldats et des policiers civils, ainsi que des principaux donateurs financiers aux programmes de développement.

Les fonctions et les procédures décisionnelles de la Commission font encore l'objet de discussions. L'efficacité de la Commission dépendra dans une large mesure de sa situation hiérarchique : il faut espérer qu'elle ne relèvera pas des organismes principaux actuels. Il faudra également que la Commission dispose d'un mécanisme efficace pour échanger de l'information avec l'éventail d'ONG et d'autres intervenants non gouvernementaux qui participent à la consolidation de la paix après les conflits. De nombreuses ONG demandent maintenant un mécanisme de collaboration entre la Commission et la société civile qui mettrait en place des dialogues trimestriels à New York sur les questions liées à la consolidation de la paix. Nous appuyons fortement cette initiative.

Nous recommandons que le Comité demande avec insistance au gouvernement canadien de continuer d'accorder la priorité à la création d'une Commission de consolidation de paix efficace, en veillant particulièrement aux points suivants : 1) il faut que la Commission fasse rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de l'ONU, tout en étant indépendante; 2) il faut permettre une participation efficace des ONG et des autres intervenants du domaine de la consolidation de la paix dans les travaux de la Commission.

(3) Fonds pour la démocratie

En juillet 2005, Kofi Annan a annoncé la création d'un Fonds pour la démocratie, un geste perçu comme un effort en vue de donner un élan au Sommet sur la réforme de l'ONU en septembre.

Le Fonds pour la démocratie sera un fonds de contributions volontaires dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI). Il sera doté de son propre cadre exécutif qui fera rapport à un comité consultatif d'états membres concernant les questions d'importance. Pour assurer la transparence et la reddition de comptes, un bureau d'appui veillera à la surveillance, à l'évaluation et à la vérification du programme.

Le nouveau Fonds pour la démocratie n'aura pas pour mandat de favoriser un modèle particulier de démocratie. Il s'inscrira dans l'engagement pris par l'ONU d'appuyer les nouvelles démocraties en leur offrant une aide juridique, technique et financière. L'ONU continuera d'offrir de l'aide dans des domaines tels que la surveillance des scrutins, la primauté du droit, la lutte contre la corruption et le développement des capacités liées aux institutions démocratiques.

Le Canada fait partie de deux conférences internationales qui font la promotion de la gouvernance démocratique : la Communauté des démocraties et la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. **Nous recommandons que le Canada verse une contribution importante au nouveau Fonds pour la démocratie de l'ONU.**

(4) Réforme du Conseil de sécurité

Beaucoup d'énergie diplomatique a été consacrée à la campagne menée par le Groupe des quatre (le G4 : l'Allemagne, le Brésil, l'Inde et le Japon) en vue d'obtenir des sièges permanents au Conseil de sécurité de l'ONU. Cette campagne a entraîné la détérioration des relations diplomatiques entre plusieurs groupes d'états.

Nous ne regrettons pas l'échec des deux modèles de réforme du Conseil de sécurité proposés par Kofi Annan aux états membres ce printemps. Il est vrai que la structure actuelle du Conseil de sécurité est anachronique et qu'elle ne reflète pas la répartition de la puissance et de la population dans le monde d'aujourd'hui. Toutefois, l'ajout de nouveaux veto et de nouveaux membres permanents aurait pour effet de réduire, et non d'augmenter, l'efficacité du Conseil.

Le G4 a annoncé au Sommet de septembre son intention de présenter une nouvelle résolution à l'Assemblée générale, liée à l'engagement d'envisager à nouveau la réforme du Conseil de sécurité avant la fin de l'année. Ayant échoué dans sa tentative d'obtenir des sièges permanents avec droit de veto et, par la suite, des sièges permanents sans droit de veto, le G4 vise un élargissement du nombre de membres non permanents. Cette proposition pourrait être valable.

Il y a un grand nombre de propositions visant à réformer la représentation, les fonctions et les pouvoirs du Conseil de sécurité. Le Mouvement fédéraliste mondial a adopté un ensemble de principes directeurs pour l'évaluation de ces diverses propositions :

- il faudrait s'opposer à l'ajout de membres ayant un droit de veto;
- il faudrait s'opposer à l'ajout de membres permanents;
- il faudrait appuyer l'ajout d'un nombre raisonnable de membres non permanents, de façon à mieux refléter la répartition de la population mondiale;
- il faudrait appuyer les propositions qui feraient en sorte que le Conseil soit plus représentatif des grandes régions du monde;
- il faudrait appuyer les propositions qui feraient en sorte que les méthodes et procédures du Conseil soient plus transparentes et davantage assujetties à une reddition de comptes démocratique.

Le Comité permanent devrait envisager de demander au gouvernement canadien d'appuyer un élargissement du Conseil de sécurité qui ne mènera pas à l'ajout de nouveaux membres permanents, avec ou sans droit de veto.

LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER

Le Document final du Sommet comportait une affirmation vigoureuse de la responsabilité qu'a la communauté internationale de protéger les citoyens lorsque les responsables nationaux omettent de prévenir un génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou la purification ethnique.

Il y a eu de nombreux reportages sur les efforts diplomatiques canadiens en vue de renforcer le fondement normatif de cette « responsabilité de protéger » internationale; ces efforts méritent bel et bien des éloges.

La responsabilité de protéger marque une étape importante et un changement profond dans la vision traditionnelle de la souveraineté et de l'organisation internationale. Dans le monde d'aujourd'hui, un particulier a des raisons légitimes de s'attendre à ce que des mesures soient prises pour assurer sa sécurité non seulement par les autorités de son pays, mais aussi par la « communauté internationale ».

Alors, quelle sera la prochaine étape? Certains observateurs ont émis l'hypothèse que la formulation normative générale consignée dans le Document final du Sommet pourrait et devrait mener à une initiative internationale visant à préciser les critères et les modalités du recours à la force à l'échelle internationale pour protéger les civils menacés. Nous croyons qu'il est trop tôt pour lancer une telle initiative.

Bien que la formulation utilisée dans le cadre du Sommet soit une percée, nous croyons qu'il serait imprudent d'aller de l'avant trop vite, trop loin. Le principe de la responsabilité de protéger suscite encore le doute et l'inquiétude chez bon nombre de gouvernements, d'organisations régionales et de populations.

En ce moment, le Canada et les autres pays devraient continuer de promouvoir les normes liées à la responsabilité de protéger. Il faudrait peut-être envisager d'autres instruments internationaux énonçant le principe de la responsabilité de protéger. Et il reste beaucoup de travail à accomplir pour « opérationnaliser » ce principe, par exemple incorporer la protection civile dans la doctrine et l'entraînement des Forces armées canadiennes.

RÉFORMES ET DÉCISIONS DE L'ONU MISES DE CÔTÉ AU SOMMET MONDIAL DE L'ONU

Tout effort de réforme des Nations Unies est obligatoirement le produit de négociations entre des états membres qui nourrissent des intérêts divergents. Tant que l'ONU restera ni plus ni moins un conglomérat d'États indépendants, dénué d'une véritable autonomie, elle ne pourra pas exercer le leadership et la gouvernance nécessaires à un monde interdépendant et internationalisé.

Lors de la dernière tentative visant à réformer et à affermir l'ONU, de nombreuses propositions sont restées lettre morte. D'autres ont été édulcorées pendant les dernières semaines des négociations. Or, Kofi Annan a affirmé : « Ces efforts sont importants et doivent se poursuivre ». Nous énonçons ci-dessous quelques importants secteurs où les travaux ont été laissés en plan. Plusieurs de ceux-ci sont des secteurs dans lesquels le Canada a été actif pendant plusieurs années et qu'il est appelé à continuer à développer.

Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Sommet mondial a offert au Canada l'occasion de s'engager de front à l'élimination de la pauvreté et à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Canada n'a pas su relever le défi. D'autres groupes, notamment le Conseil canadien pour la coopération internationale, ont plaidé en faveur d'une politique internationale canadienne résolument axée sur la réduction de la pauvreté dans le monde. Nous épousons les objectifs de la campagne « Abolissons la pauvreté » du CCCI.

Nous recommandons que le Comité permanent presse le gouvernement du Canada de mettre de l'avant l'objectif d'aide extérieure préconisé par l'ONU, soit 0,7 % du revenu national brut d'ici 2015. Dans cette optique, le Canada devrait suivre un calendrier qui prévoirait une augmentation de 12 % de l'aide extérieure au cours des trois prochaines années et une augmentation de 15 % pour les années subséquentes. Par ailleurs, le Canada devrait adopter une loi qui ferait de

l'élimination de la pauvreté l'axe exclusif de l'aide extérieure canadienne, conformément à nos obligations au chapitre des droits de l'homme.

Dans la foulée de la campagne « Abolissons la pauvreté », nous recommandons la réorientation des priorités canadiennes en matière de commerce international de sorte que les règles commerciales contribuent à l'avancement, et non pas au recul, de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement.

Maintien de la paix. Alors que l'ONU peine à répondre à l'escalade mondiale de la demande de gardiens de la paix, le Sommet s'est retenu d'élargir sensiblement la capacité du Département des opérations de maintien de la paix. Aussi louables soient-ils, les modestes efforts déployés en vue d'augmenter la capacité de maintien de l'ordre sont insuffisants.

Au fil des ans, de nombreux spécialistes et quelques pays ont milité en faveur d'une force de maintien de la paix au service de l'ONU, apte à se déployer rapidement sur décision du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Canada a fait valoir cette position dans le passé et pourrait en devenir un fer de lance dans l'avenir.

Depuis le milieu des années 1990, lorsque le Canada a présenté des propositions détaillées pour une capacité d'intervention rapide de l'ONU, on constate une préférence chez les autres pays pour une approche « à la carte » aux opérations de paix internationales. Le Canada s'est rangé derrière cette tendance, ce qui fait que les opérations de paix internationales d'aujourd'hui sont exécutées selon des mandats variés, confiés par une multitude d'organisations internationales régionales. *Ipsa facto*, l'administration de ces opérations n'est pas homogène et il arrive même qu'elle ne soit pas conforme aux normes minimales d'assistance humanitaire internationale.

La doctrine, la formation et les normes de maintien de la paix varient d'une organisation internationale à l'autre. À une époque où les opérations de paix sont de plus en plus complexes et diversifiées, des phénomènes tels que le manque d'homogénéité et les lacunes dans l'administration du maintien de la paix sont vivement préoccupants.

Nous pressons le Comité permanent d'accueillir les deux recommandations suivantes :

(1) que le Canada souscrive à l'objectif d'une capacité permanente et rapide de maintien de la paix pour l'ONU;

(2) que le Canada appuie le projet de confier aux Nations Unies, à titre de principale partie, la préparation des mandats des opérations de paix ainsi que la planification et la mise en œuvre des priorités stratégiques, et ce, pour l'ensemble des opérations de paix.

Cour pénale internationale. La section du document de réforme de l'ONU qui traitait de l'impunité a été abandonnée, à l'instar des demandes concrètes visant à encourager les gouvernements à adhérer à la Cour pénale internationale et à l'appuyer. La raison d'un tel mouvement est un secret de polichinelle : plusieurs vastes et puissants états s'opposent à la CPI, notamment les États-Unis.

Le Canada continue de faire belle figure quant à ses efforts internationaux d'appui de la CPI. Cela étant, bien que la Cour demeure controversée, **nous recommandons que le Comité permanent exprime clairement son appui à une Cour pénale internationale efficace.**

Nous recommandons également que le Canada aille plus loin dans sa propre réglementation, la *Loi sur les crimes contre l'humanité*. L'arrestation des criminels de guerre est une responsabilité qui devrait, en tout premier lieu, être de compétence nationale. Plusieurs personnes qui vivent aujourd'hui au Canada devraient faire l'objet d'enquêtes criminelles.

Armes nucléaires et désarmement. Les négociations de dernière minute qui ont précédé le Sommet sur la réforme de l'ONU se sont traduites par l'oblitération d'engagements de prime importance en matière d'armes nucléaires et de désarmement. Kofi Annan a, pour cause, qualifié cette manœuvre de « véritable honte ». En plus des piètres résultats du Sommet, nous déplorons l'échec de la Conférence d'examen du TNP qui a eu lieu cette année.

Récemment, le Canada et cinq autres moyennes puissances (le Brésil, le Kenya, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suède) ont proposé une très prometteuse proposition de constitution de nouveaux comités spéciaux chargés d'examiner quatre enjeux de grande importance pour le désarmement, dans des secteurs englués depuis des années par la Conférence sur le désarmement (CD) de l'ONU, fondée sur le consensus. Nous sommes navrés de constater que, depuis lors, le Canada a soustrait son appui à cette proposition. Lorsqu'il a retiré la résolution provisoire, l'Ambassadeur au désarmement du Canada, s'est réservé le droit de déposer de nouveau la proposition l'an prochain si la CD ne faisait pas suffisamment de progrès au cours des prochains mois. **Nous recommandons que le Comité permanent garde ce dossier à l'œil et demande au gouvernement de déposer de nouveau la proposition de constitution de comités spéciaux en cas d'impasse à la CD.**

Une autre initiative prometteuse que pourrait entreprendre le Canada consisterait à encourager les É.-U. et la Russie à abandonner leurs politiques dangereuses et dépassées de « lancement sur alerte ».

Gouvernance économique et sociale mondialisée. Nous sommes conscients que cette réforme avait une portée limitée. L'accent mis aujourd'hui sur les Nations Unies ne devrait pas éclipser l'importance d'autres grandes organisations mondiales, telles que l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui opèrent largement à l'extérieur de l'ONU.

Le Canada devrait déployer des efforts, à l'échelle nationale et internationale, pour promouvoir le rapprochement des politiques concurrentes et parfois contradictoires des Institutions de Bretton Woods avec les organisations et les traités de l'ONU.

UNE RECOMMANDATION DESTINÉE AUX PARLEMENTAIRES

Bien que la plupart des recommandations présentées ici visent le gouvernement du Canada et s'inscrivent dans l'EPI, nous aimerions conclure en nous adressant à vous, les membres du Comité permanent de la Chambre des communes.

Nous sommes encouragés par le fait qu'au cours des deux dernières années plus de 70 parlementaires ont exprimé leur appui pour la création d'une assemblée parlementaire auprès des Nations Unies. (Le texte de la recommandation est annexé aux présentes.)

En plus de ces manifestations d'appui individuelles, la recommandation a reçu la bénédiction du Parlement européen et de la majorité du Conseil national de Suisse; elle a été adoptée par Internationale socialiste, dans un récent rapport; et elle a été incluse, en mai 2005, dans une résolution d'Internationale libérale.

Nous croyons utile de rappeler qu'en 1993, le Comité permanent, alors présidé par l'honorable John Bosley, a appuyé une recommandation du genre.

Nous sommes d'avis que la voix des citoyens, incarnée par les parlementaires, pourrait et devrait s'élever afin de contribuer à l'acceptation et à la légitimation du rôle vital que jouent les Nations Unies.

Nous estimons que la création d'une assemblée parlementaire consultative, au fonctionnement semblable à celle de l'OSCE, serait une importante étape dans la résolution du déficit démocratique dont nous avons parlé plus tôt.

Nous recommandons que le Comité permanent exprime un appui concret à la création d'une assemblée parlementaire auprès de l'ONU. Nous pressons également le Comité de sanctionner la recommandation qui va en ce sens.